

Convocation du conseil municipal

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 12 décembre 2025 à 18 H30 sous la présidence de Mme Moreau Geneviève, maire.

Après appel nominal, présents excusés absents :

MM VERMOT-DESROCHES Laurent, BLONDEAU Gilbert, CHABOUD Jean-Louis, BLONDEAU Gérard et MMES BOURGOIS Brigitte, POLLET-THIOLIER Amandine.

il est constaté que le quorum requis n'est pas atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

En conséquence, le Conseil municipal ne peut valablement délibérer.
La séance est levée à 19H00.

Le Conseil municipal sera à nouveau convoqué dans les conditions prévues par l'article L.2121-17 du CGCT. »

.....

Réunion du conseil municipal du 16 décembre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 15h00, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Geneviève MOREAU, maire, sur seconde convocation, suite à l'absence de quorum constatée lors de la séance du 12 décembre 2025.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut valablement délibérer sans condition de quorum, sur les points inscrits à l'ordre du jour de la première convocation.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents :

*Mme Geneviève MOREAU, Maire ;
M. CHABOUD Jean-Louis, adjoint ;
Mme Brigitte BOURGEOIS, adjoint ;*

Mme LECOULTRE Andrée, conseillère municipale.

Absents excusés :

Mmes AUBIN Audrey, PEREZ Annick, POLLET-THIOLIER Amandine, MM.BLONDEAU Gilbert, VERMOT-DESROCHES Laurent, BLONDEAU Gérard.

Absents non-excusés :

Mmes NERI-METRA Adriane, MM. AUBERT Ludovic, BLONDEAU Thomas, BERTHET-TISSOT Frédéric, VUITTON Etienne.

Pouvoir donné :

PEREZ Annick (à Chaboud Jean-Louis)

Ordre du jour

Rapport du conseil communautaire

Maison des aînés (B BOURGEOIS)
Isolation toiture salle multisports (JL CHABOUD)
Gendarmerie (JL CHABOUD)
Vestiaire du foot (délibération) (JL CHABOUD)
Clôture du budget Lotissement du Bayard (délibération)
Renouvellement de la carte achat (délibération)
Pistes forêts du Paradis (délibération)
Tarifs 3 redevances de l'eau 2026 (délibération) + tarifs communaux (délibération)
Remboursement frais scolaires des enfants extérieurs
2023-2024 (délibération)
2024-2025 (délibération)
Proposition « La Maison Pour Tous » vente bâtiment (délibérations)
Divers
Demande de subvention trail 2026 (délibération)
Demande de Mr Vuillaume.
Proposition bail locatif.
Demande locative Maison Fumey.
Demande de subventions défense incendie Sur la Côte (délibération).

1. / Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Mme BOURGEOIS Brigitte pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14/11/2025

Les conseillers présents au conseil municipal du 14/11/2025 adoptent le procès-verbal :
POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION :0

3. / Maison des Aînés.

Mme Bourgeois Brigitte informe le conseil que, suite au premier état des lieux, des travaux se sont avérés nécessaires. L'entreprise Âges et Vie a débuté les travaux ; toutefois, la commune est toujours dans l'attente de la restitution définitive des clefs.

Elle a également précisé que le personnel rencontre de nombreuses difficultés dans les relations avec Âges et Vie.

4. / Isolation toiture, salle multisports.

M. Chaboud Jean-Louis informe une nouvelle fois le conseil des problèmes rencontrés concernant la toiture de la salle multisports et précise que la commune est dans l'attente d'un nouveau devis.

5. / Gendarmerie

M. Chaboud Jean-Louis précise que les travaux de mise aux normes de la sécurité extérieure de la gendarmerie sont quasiment achevés. Il indique que l'entreprise chargée de la pose des lampadaires est dans l'attente de la réception de ceux-ci.

6. / Vestiaire du foot

Il est demandé au conseil d'approver le projet tel que présenté par le maître d'œuvre, sur la base du rendu APD, afin de rendre définitif le forfait provisoire de sa rémunération. Ce projet est susceptible de bénéficier de financement sous la forme de subvention, tel que :

Commune de Foncine-le-Haut
Réhabilitation et extension des vestiaires de foot
Opération Sidec n°249004M

Plan prévisionnel de financement de l'opération - Phase PRO/DCE

12/12/2025

DÉPENSES	
Coûts construction et réhabilitation	Montant en € HT
lot 1 - Terrassement Gros Œuvre	73 000,00 €
lot 2 - Charpente Couverture Zinguerie	60 000,00 €
lot 3 - Isolation Thermique Extérieure	15 600,00 €
lot 4 - Menuiseries Extérieures Aluminium	39 800,00 €
lot 5 - Plâtrerie Peintures Plafonds	36 000,00 €
lot 6 - Menuiseries Intérieures	9 000,00 €
lot 7 - Carrelage - Faïences	12 200,00 €
lot 8 - Electricité	30 000,00 €
lot 9 - Plomberie Sanitaires Ventilation	85 000,00 €
Total en € HT coût construction	360 600,00 €
Dépenses annexes à ajouter	
Honoraires du maître d'œuvre	31 500,00 €
Honoraires mandataire du maître d'ouvrage SIDEc	15 992,25 €
Bureau de contrôle	4 800,00 €
Coordonnateur Sécurité Santé (CSPS)	3 030,00 €
Etude géotechnique	4 400,00 €
Essais de perméabilité à l'air	- €
Frais de publicité	800,00 €
Assurance Dommage Ouvrage (1,5%)	5 409,00 €
Branchements divers	- €
Révision des prix (3%)	10 818,00 €
Frais divers et imprévus	12 350,75 €
Coût total dépenses annexes	89 100,00 €
Coût total toutes dépenses confondues en € HT	449 700,00 €
TVA 20%	89 940,00 €
Coût total toutes dépenses confondues en € TTC	539 640,00 €
RECETTES	
Subventions	262 880,00 €
Etat - DETR	20 000,00 €
CD39 - Aide aux territoires (5%*travaux)	18 030,00 €
ANS - plan 5000 équipements (50%)	224 850,00 €
FCTVA (16,404%)	87 635,25 €
Autofinancement	189 124,75 €
Total Recettes (€ TTC)	539 640,00 €

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'approuver le projet tel que présenté par le maître d'œuvre, afin de rendre définitif le forfait provisoire de sa rémunération.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7. / Clôture budget lotissement du Bayard

Mme le maire informe le conseil qu'une délibération est nécessaire pour clôturer le budget du lotissement du Bayard, considérant que l'ensemble des dépenses afférentes à ce lotissement est soldé et que toutes les parcelles sont vendues.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De clôturer le budget du lotissement du Bayard, considérant que l'ensemble des dépenses afférentes à ce lotissement est soldé et que toutes les parcelles sont vendues.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8. / Renouvellement carte achat

Mme le maire propose au conseil de délibérer sur le renouvellement de la carte d'achats, indispensable pour effectuer des achats courants nécessaires au fonctionnement de la commune.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

Le renouvellement de la carte d'achats, pour effectuer des achats courants nécessaires au fonctionnement de la commune.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9. / Pistes forêt du Paradis

M. Chaboud Jean-Louis fait part qu'à la suite d'une réunion avec L'ONF, la fédération de chasse, des propriétaires et la commune, il apparaît nécessaire de réfléchir à l'aménagement et l'entretien des pistes. Un coût estimatif de 30 000€ serait à prévoir ; il est donc proposé de réaliser une étude sur la pertinence au vu du coût de l'aménagement.

Le conseil décide de vouloir être informé du montant de l'étude avant de se prononcer à ce sujet.

10. / Tarif de redevance de l'eau

Après discussion, il a été décidé de maintenir l'abonnement à 135 € pour chaque logement approvisionné en eau potable. La tarification de l'eau au m³ a été uniformisée à 0.90 € par unité afin d'atteindre le coût de 2 € nécessaire pour obtenir des subventions. Par ailleurs, la taxe de raccordement au réseau d'eau potable, seront portés à 300€.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

- Le maintient de l'abonnement à 135 € / an pour chaque logement approvisionné en eau potable,
- La tarification de l'eau au m³ uniformisée à 0.90 € par unité,
- La taxe de raccordement au réseau d'eau potable à 300€.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11. / Remboursement frais scolaires des enfants extérieurs

Mme le maire a abordé la question du remboursement des frais scolaires pour tous les enfants résidant hors de la commune. Il a été décidé d'ajuster le tarif en raison de l'augmentation des coûts liés à la scolarité. Il sera demandé un montant de 1 000€ par enfant afin de couvrir les frais engagés par la collectivité.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

Un montant de 1 000€ par enfant afin de couvrir les frais engagés par la collectivité.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12. / Proposition « La Maison pour Tous » vente bâtiment

Précédemment, une proposition avait été faite à la Maison pour Tous concernant le rachat de la partie du bâtiment jouxtant l'atelier communal leur appartenant, pour un montant de : 10 000€. La Maison pour Tous a répondu que le prix envisagé serait de 15 000 €. Il a été décidé d'attendre la prochaine réunion avec les gérants afin de discuter avec le dirigeant et tenter de trouver un accord.

13. / Divers

13.1 / Demande de subvention trail 2026

Une demande de subvention du trail pour 2026 a été examinée. Il a été décidé de reconduire la subvention accordée en 2025, avec une augmentation de 150 € pour l'année 2026, soit un total de 1 100€.

Plusieurs demandes ont été formulées concernant les infrastructures et services nécessaires au bon déroulement de celui-ci ;

- Hébergement des bénévoles au chalet du Val de Saine pour le week-end, montant : 400 €
- Utilisation des sanitaires de la salle de sport, montant : 200 €
- Réservation de la salle des fêtes pour ce même week-end, montant : 350

Par ailleurs, le conseil a décidé que le versement de la subvention interviendrait après l'acquittement des factures de location des infrastructures.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De verser une subvention de 1 100 € pour l'année 2026, après l'acquittement des factures de location des infrastructures.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13.2 / Demande de M. Vuillaume S.

M. Vuillaume S. a réitéré sa demande de rachat ou de gratuité du terrain situé en face de son habitation, de l'autre côté de la route. Il précise avoir acquis cette parcelle auprès de l'ancien propriétaire par paiement en liquide, sans acte notarié, et indique que la commune en a ensuite fait l'acquisition auprès

du propriétaire légal avec acte notarié. M. Vuillaume S. estime que cette partie de terrain lui revient et sollicite sa restitution par la commune.

Le conseil décide de ne pas se considérer responsable des échanges entre l'ancien propriétaire et M. Vuillaume S. et de ne pas donner suite à cette demande.

13.3 / Proposition bail locatif

Il a été évoqué la possibilité d'établir un bail locatif de l'ancien petit bureau contigu à la salle de conseil, moyennant un prix modique, afin de conserver la possibilité de stocker du matériel de l'APE. Après discussion, il a été décidé de ne pas procéder à la location du local, mais de le mettre à disposition de l'APE.

13.4 / Demande locative maison Fumey

Une demande de location a été formulée concernant la partie logement adjacente à l'ancien magasin primeur. Le conseil décide de refuser cette demande, compte tenu de l'état actuel des locaux et de la nécessité d'une remise aux normes préalable.

13.5 Résultat appel d'offres

Un appel d'offres pour un lot unique portant sur l'acquisition et l'installation de trois hébergements légers a été lancé. Le conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise HEKIPIA, seul candidat ayant répondu à l'appel d'offres. La proposition et la réponse fournies sont été jugées conformes aux critères demandés.

13.6 / Plan de financement défense incendie sur la Côte

Mme le maire expose, le projet de la mise en œuvre d'une défense incendie est nécessaire au hameau sur la Côte, et que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Que le projet de défense incendie sur la Côte s'élève à 97 670.00 € HT.
- Rappelle que le chiffrage prévisionnel du projet de défense incendie sur la Côte est le suivant :

Dépenses

	H.T.	T.T.C.
Travaux	97 670.00 €	117 204.00 €

Et que le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

État (DETR-DSIL-FNAD) 30 %	29 301.00 €
Conseil départemental 30 %	29 301.00 €
Autofinancement 40 %	39 068.00 €

TOTAL	97 670.00 €
-------	-------------

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Adopte le projet de la défense incendie sur la Côte et arrête les modalités de financement
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise Mme le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Mme le maire précise que la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 30 janvier 2026.

Heure de fin de séance : 16h30.

Le secrétaire de séance

Mme. BOURGEOIS Brigitte

Le Maire

Mme Geneviève MOREAU